

SEMINAIRE DU GRAD

Lomé le 10ET 11 MAI 2007

Hôtel IBIS (Le Bénin)

LISTE DES COMMUNICATIONS

1. MOT DE BIENVENUE DU VICE PRESIDENT
2. LES ELECTIONS SONT-ELLES LA SEULE GARANTIE POUR LA DEMOCRATIE ? (Mr AFIDEGNON DAN)
3. LE COUT DE LA DEMOCRATIE (Mr Victor K. TOULASSI)

**« LES ELECTIONS SONT-ELLES
LA SEULE GARANTIE POUR LA
DEMOCRATIE ? »**

Présenté par :

M. AFIDEGNON Dan

Chaque génération se fait la championne d'une cause, s'engage dans la lutte qui lui permet d'exprimer son idéalisme et de prouver son courage. Il y a plus d'une cinquantaine d'années, on combattait le fascisme. La génération d'après s'attacha à la défense des droits civiques et à la disparition du colonialisme.

Ce qui motive celle d'aujourd'hui, c'est la lutte pour l'expansion de la démocratie.

Aucune société humaine n'accepterait délibérément de se soumettre à un pouvoir illimité. La tyrannie est universellement réprouvée. Le problème est comment lui faire face. De toute évidence, il ne suffit pas d'être libéré d'un tyran pour accéder aussitôt à une certaine liberté et la défendre, sans parler d'établir une démocratie.

Depuis quelque temps, le mot démocratie circule comme une monnaie dévaluée sur la place du marché politique. Les politiciens de toute appartenance cherchent à s'approprier l'étiquette et l'apposer sur leurs actions. Pour le meilleur et pour le pire, le vocable "démocratie" sert de cri de ralliement dans le discours politique contemporain. C'est le mot qui éveille des résonances dans l'esprit des peuples et jaillit de leurs lèvres quand ils luttent pour la liberté ou pour l'amélioration de leur niveau de vie.

A notre époque où l'on parle d'un nouvel ordre mondial, bien des pays ont accompli des progrès considérables dans leurs efforts pour édifier un ordre social juste et équitable qui offre à tous leurs citoyens la liberté politique, des chances de succès économiques et une protection juridique réelle. Jeunes et vieux, riches et pauvres, instruits ou illettrés partagent une aspiration commune : jouir de la liberté, de l'égalité et d'une protection face aux excès du pouvoir de l'Etat.

La récente vogue de rejets des régimes autocratiques a engendré une heureuse convergence vers une définition commune de la démocratie et simultanément un consensus s'est formé quant aux conditions minimales que doivent remplir les Etats pour mériter cette prestigieuse appellation.

Alors qu'est-ce que la démocratie ?

I- Définition.

Au sens large, la démocratie est un système de gouvernement où les dirigeants sont responsables de leurs actions, dans le domaine public, devant des citoyens qui agissent indirectement par le truchement de leurs représentants élus.

Un système de gouvernement est un ensemble de structures qui déterminent les modes d'accès aux principales fonctions publiques, les qualifications des acteurs admis ou exclus à faire acte de candidature, les stratégies que ces agents peuvent utiliser pour y accéder et les règles à respecter pour prendre des décisions qui les engagent vis à vis du public.

Pour Abraham LINCOLN, la démocratie est "le gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple" Prise dans ce sens la démocratie s'oppose à tout pouvoir qui n'est pas l'émanation du peuple. Ainsi la démocratie est un mode de gouvernement où le peuple exerce la souveraineté

Dans une véritable démocratie, le détenteur du pouvoir est le peuple appelé souverain primaire. Les citoyens ne pouvant tous, pour des raisons de nombres, exercer cette souveraineté ; ils délèguent leur pouvoir à un nombre restreint d'élus qui l'exercent à leur place. Ces personnes sont désignées à travers des élections libres et transparentes. Ainsi, le pouvoir exercé par les élus l'est au nom du peuple qui le leur a exercé par les élus l'est au nom du peuple qui le leur a temporairement transféré et à qui ils doivent rendre compte.

La définition la plus répandue de la démocratie exige qu'elle comporte des élections régulières, loyalement organisées et dont les résultats sont honnêtement proclamés.

Une autre image communément admise de la démocratie est celle qui l'identifie à la règle de la majorité. Toute instance gouvernementale qui est habituée à prendre des décisions pour avoir réuni plus de la moitié des suffrages exprimés est tenue pour démocratique.

Un autre élément capital de la démocratie est l'esprit de coopération. Les acteurs doivent se soumettre volontairement aux décisions collectives qui lient l'ensemble de la société. Ils doivent coopérer en vue de pouvoir rivaliser entre eux. Ils doivent être capables d'agir collectivement par le biais des partis, des associations et mouvements, pour sélectionner des candidats, formuler des choix, adresser des revendications aux autorités et influencer sur la vie politique.

Lorsqu'ils cherchent à définir la démocratie, les spécialistes ont toujours tendance à en souligner les aspects institutionnels. A leurs yeux, la démocratie est affaire d'institutions et de méthodes.

Le politologue Myron WEIMER dit que la démocratie en tant que système politique est conditionnée par quatre impératifs

- 1.) le pouvoir est issu d'élections libres où l'opposition est représentée
- 2.) les partis y compris ceux de l'opposition, ont officiellement le droit d'accéder aux moyens de briguer les suffrages des électeurs, ce qui implique la liberté de la presse, la liberté de la parole et de réunion, ainsi que la protection contre les arrestations arbitraires
- 3.) le pouvoir mis en minorité par le corps électoral, cède la place, sans que des représailles puissent être exercées contre lui
- 4.) les gouvernants régulièrement élus tiennent réellement les rênes et ne sont pas des fantoches qui abandonnent en fait leur autorité à des dirigeants non élus.

Quelle que soit la façon dont on définit la démocratie, elle ne peut prospérer que dans un climat politique permettant aux individus de tous les milieux et de toutes les opinions d'avoir la liberté garantie par la loi, d'exprimer leur point de vue.

Tous les citoyens, sans exception doivent avoir le droit et la possibilité de choisir librement et régulièrement ceux qui les gouvernent.

La démocratie peut-elle se concevoir sans élections ?

GRAD	Séminaire « La société civile et le défi de la démocratie »
-------------	--

II- Elections.

Le lancement d'un processus démocratique passe nécessairement par des élections.

Il y a bien sûr "élections" et élections.

A ce propos, deux comportements opposés s'affichent sur l'échiquier politique africain.

Le premier rentre dans la logique de comment gagner les élections "démocratiquement" et le second s'inscrit dans la stratégie de comment organiser les élections démocratiques.

A- Comment gagner les élections ?

Certains pays font certes parler les urnes mais le résultat n'est pas l'expression de la volonté souveraine du peuple mais plutôt celle de la puissance du prince. Pour ce faire, on use de subterfuges. Les règles du jeu ne sont pas claires.

Par ici, on procède au toilettage et par là on s'attelle au tripatouillage des textes électoraux.

Certains chefs d'Etat racontent à qui veut les entendre qu'"on n'organise pas les élections pour les perdre" On recherche les succès électoraux par tous les moyens même s'il faut pactiser le diable.

C'est ainsi que d'aucuns considèrent le simple fait d'organiser des élections, même si certains candidats ou partis spécifiques en sont exclus, ou si une partie importante de la population ne peut y participer librement, comme une condition suffisante de la démocratie. Cette hérésie est désignée sous le nom d'électoralisme.

L'expérience a montré qu'il était plus facile à celui qui est au pouvoir de se faire un résultat qu'à celui qui veut y accéder d'avoir un résultat. Presque la même méthode pour se faire des résultats est utilisée. Le pouvoir sensé revenir au peuple lui est arraché par ceux qui détiennent les moyens de contrainte : la force publique (armée, police et milices) les finances de l'Etat (achat des consciences) et l'intelligence (assistance en tous genres des réseaux mafieux).

Les élections ainsi échafaudées sont un moyen pratique de légitimation d'un pouvoir spolié et confisqué au peuple.

Quelques exemples tirés à la volée de l'histoire récente illustrent bien les images insolites que présentent certains pays

- En Guinée le conseil des médecins a malgré l'état de santé inquiétant du chef de l'Etat, déclaré ce dernier apte à être candidat à sa propre succession. Sa bonne santé, lui a permis de voter dans sa voiture, le jour du scrutin.
- En Côte d'Ivoire, les deux petits mots "ou" ainsi que "et" ont vite fait d'enregistrer en pertes des centaines de vies.
- Au Togo, il fallait apaiser par des canons, les gourdins, les machettes etc.. tous ceux qui refusent de se soumettre aux humeurs et aux caprices du prince.

Les élections de 2005 sont assez éloquentes. Le GRAD, pour sa part avait lancé des appels et attiré l'attention des autorités sur les risques qu'elles font courir à la population si le scrutin doit être maintenu à la date fixée. La CENI avait insisté malgré les tensions, qui régnaient dans le pays sur le non report de l'élection présidentielle.

- Le Nigeria ce géant de l'Afrique de l'Ouest n'a pas du tout donné le bon exemple. (démocratie pas une destination mais un voyage).

Pour gagner les élections en Afrique, il faut pointer le canon aux électeurs, museler la presse, organiser la chasse à l'homme, contrecarrer les actions des opposants, inviter et laisser faire les observateurs internationaux qui, malgré leurs rapports négatifs, n'empêchent pas les présidents de leurs pays de prendre acte des "résultats".

Ces pratiques ont des effets négatifs sur le fonctionnement de la démocratie et déjà des voix

s'élèvent contre l'élection au suffrage universel en Afrique du chef de l'Etat car ce mode de désignation détourne par les clans et les intérêts privés est profondément nocif. C'est pourquoi certains se demandent s'il ne faut pas supprimer l'élection présidentielle. Mesdames et messieurs, la question reste toute entière ?

B- Comment organiser des élections démocratiques ?

Les élections libres constituent l'institution primordiale de la démocratie. Les élections démocratiques sont des élections compétitives, ouvertes et définitives qui se déroulent périodiquement et par lesquelles les principaux responsables sont choisis par un électorat qui a toute latitude de critiquer le régime, d'exprimer son opinion et de présenter des solutions de rechange.

Du fait que les élections démocratiques soumettent ceux qui ont l'ambition de gouverner à la discipline exigeante du régime fondé sur le consentement des citoyens, elles constituent la meilleure protection des droits de l'individu.

C'est pour cette raison que ceux qui tiennent plus au pouvoir qu'à la liberté évitent l'épreuve des élections, car elles font courir des risques considérables à ceux qui détiennent ou veulent détenir le pouvoir politique. Bien sûr, certaines conditions sociales et économiques, certaines habitudes politiques, certains modes de vie facilitent l'institution d'élections libres et le fonctionnement d'un gouvernement démocratique.

Toutefois, l'histoire contemporaine prouve que la seule nécessité finalement c'est un régime disposé à reconnaître la légitimité de l'opposition au risque même de perdre le pouvoir, car il attache une importance suprême à la liberté.

Les élections libres permettent au peuple de saisir fermement le gouvernail de l'Etat, à l'électorat de pouvoir exprimer librement son choix dans les bureaux de vote, ce qui est une invitation à la stabilité et à la souplesse qui sont indispensables au progrès social et économique. Le suffrage universel est une route sûre vers le soutien populaire des institutions et des mesures adoptées, et l'obligation faite aux fonctionnaires élus de rendre des comptes est la garantie la plus certaine que la volonté du peuple sera respectée et que les fruits de la croissance ne profiteront pas uniquement à une minorité.

Dans une démocratie, les représentants élus doivent convenir, au moins de façon informelle, que les bénéficiaires du plus grand nombre de suffrages ou les titulaires de la plus grande influence politique ne mettront pas à profit leur supériorité provisoire pour interdire désormais aux perdants d'accéder au pouvoir ou d'exercer leur influence. En échange de quoi, les perdants respecteront le droit du vainqueur de prendre des décisions découlant de ce processus à condition que le résultat reflète fidèlement leurs préférences collectives, exprimées par le biais d'élections libres et régulières.

Pour capitales qu'elles soient pour les démocraties, les élections sont intermittentes et n'offrent aux citoyens que la possibilité de choisir entre des options globales présentées par les partis politiques.

Pour conclure, Mesdames et messieurs, je voudrais, avec le bénéfice de votre permission, terminer par l'interrogation suivante : Les élections sont-elles la seule garantie pour la démocratie ?

Je vous remercie

GRAD	Séminaire « La société civile et le défi de la démocratie »
-------------	--

LE COUT DE LA DEMOCRATIE

Présenté par
Victor K. TOULASSI

INTRODUCTION

Depuis la chute du mur de Berlin suivie de la disparition de l'empire soviétique, le succès de la Démocratie va grandissant et suscite d'immenses espoirs, faisant croire que la fin des régimes autoritaires est imminente. Comme dirait Mohamed Talbi, Historien Tunisien, la Démocratie est devenue contagieuse et se répand partout, même en Chine¹. Ce qui est vrai, puisque Tiananmen² nous en a donné la preuve, malgré la répression sanglante et sans commune mesure qui s'en était suivie.

En Afrique, où elle n'a pas manqué de séduire les peuples longtemps muselés sous des régimes à partis uniques l'attrait de la démocratie a été beaucoup plus fort et n'a jamais cessé. C'est donc sous la contrainte interne ou externe, le plus souvent, que bon nombre de dirigeants africains ont cédé à la demande des populations qui revendiquaient l'ouverture à la démocratie pluraliste.

La démocratie n'a pas de prix mais elle a un coût. Peut-on alors chiffrer le coût de la Démocratie ? A priori, il serait prétentieux de vouloir chiffrer son coût. Cette façon de voir les choses part du principe selon lequel, en dehors des composantes quantifiables et chiffrables de la Démocratie, il en existe qui sont impossibles à chiffrer : ce sont les valeurs que prône la Démocratie. Et dans la mesure où ces valeurs constituent le soubassement perpétuel du système démocratique d'une part, et que l'Etat démocratique n'est pas une finalité jamais atteinte mais plutôt un processus continu et sans cesse évolutif dans le temps, d'autre part, il est évident que vouloir chiffrer la Démocratie peut paraître une tentative ardue.

Dans le cadre de la présente communication je pars du principe qu'il y a un prix à payer pour mettre en place un régime démocratique. Mieux encore, pour que le système puisse continuer par fonctionner, il faut y mettre le prix autrement, le résultat est un monstre politique - qu'on ne peut véritablement pas étiqueter - récupéré et dominé par des intérêts partisans qui se servent malicieusement des principes déformés de la démocratie, pour non plus gouverner mais régner.

Le présent développement est axé sur les trois points suivants :

1. le rappel des valeurs qui fondent la démocratie ;
2. quelles que pistes pour apprécier le coût de la démocratie ;
3. le coût de la Démocratie dans les pays pauvres: comment le circonscrire ?

¹ Mohamed Talbi, 'A Record of Failure' in Journal of Democracy, Vol.11, July 2000, p 58.

² Révolte populaire à Pékin en Chine, en 1989 sur la Place Tiananmen. On estime à 3000 le nombre des victimes.

PREMIERE PARTIE : Les valeurs qui fondent la démocratie

Nous entendons ici par Démocratie:

1. un système politique dans lequel les citoyens se font confiance, et sur cette base, décident de construire un cadre de développement et d'épanouissement commun ;
2. un système politique qui garantit la jouissance des libertés individuelles et collectives de tous ;
3. un système politique qui fixe les institutions qui garantissent le fonctionnement de l'Etat, le partage des pouvoirs, la gestion des richesses étatiques et leurs justes redistributions ;
4. un système politique qui permet aux habitants d'un territoire géographiquement délimité de peser sur le choix de leurs dirigeants à travers des consultations libres, transparentes, pluralistes et justes, pour la conduite des affaires publiques ;
5. un système politique qui permet des consultations régulières à dates échues ;
6. un système politique qui demande des comptes à ses dirigeants, et dont les dirigeants doivent rendre compte quel qu'ils soient.

Cette liste est un minimum et il n'est pas exclu d'en ajouter d'autres. En fait, l'expérience a montré qu'à mesure que les peuples s'émancipent davantage dans le système démocratique, et surtout compte tenu des projections que les dirigeants et les forces politiques (société politiques, société civile et autres) mettent en jeu, d'autres valeurs naissent.

Je voudrais revenir un peu en arrière, en termes de valeurs, pour citer à titre d'exemple, un passage du paragraphe 2 de la Déclaration d'Indépendance de 1776 des Etats-Unis d'Amérique qui dit:

Nous tenons pour évidentes pour elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés. Toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir et d'établir un nouveau gouvernement, en le fondant sur les principes et en l'organisant en la forme qui lui paraîtront les plus propres à lui donner la sûreté et le bonheur³.

L'élément fondamental qui sous-tend cette déclaration est la liberté individuelle, valeur nouvelle née des idées des philosophes des Lumières⁴ et qui vient de voir son application dans l'audace de la Déclaration du 4 Juillet 1776. Soit 13 petites années avant la Révolution française (1789) qui eut des retentissements non moins déterminantes encore pour les idées démocratiques et sa propagation.

³ http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration_d'ind%C3%A9pendance_des_%20Etats-Unis_d'Am%C3%A9rique#Le_texte_en_fran.C3.A7ais

⁴ La période allant de 1688, époque de la révolution anglaise qui aboutit à l'instauration d'une monarchie constitutionnelle et parlementaire à la place du gouvernement autocratique des Stuarts, en 1800 environ.

Plus proche de nous, dans le Préambule de la Constitution togolaise adoptée par référendum le 27 septembre 1992 et révisée par la loi n° 2002-029 du 31 décembre 20025, on retrouve d'autres valeurs comme :

« la solidarité d'appartenir à une communauté internationale, l'idéal de bâtir un Etat de Droit, la conviction qu'un Etat de Droit⁵ est fondé sur des valeurs de pluralisme politique, des principes de la Démocratie et de la Protection des Droits de l'Homme, en référence aux Instruments internationaux »⁶.

Il faut entendre ici par Etat de droit un Etat dans lequel il est exercé le contrôle de la puissance publique et celui des citoyens à travers justement le droit. De plus, l'état de droit est celui où les élus, autrement dit les mandataires politiques sont tenus par le droit qui a été édicté.

La capacité de préserver ces valeurs et d'autres, les moyens qu'on y consacre et leur pérennisation constituent, à ne point en douter, des investissements non quantifiables et non chiffrables.

En effet de quelle manière peut-on chiffrer le coût du civisme, de l'instruction c'est-à-dire la connaissance acquise des valeurs acceptées et pratiquées par la société démocratique? C'est évident qu'il serait vain de vouloir y mettre un chiffre. Toutefois, il faut comprendre que ce n'est pas parce qu'il est difficile d'y mettre un montant qu'on ne doit pas considérer le coût des valeurs dans la comptabilité de la démocratie.

A mon sens, c'est ici qu'il est judicieux de parler de coût humain. C'est bien l'individu accompli, majeur et en mesure de faire valoir toutes ses facultés intrinsèques et sociales, qui participe à la vie démocratique, à la pérennisation de la démocratie. Mieux encore, ce coût humain n'est pas statique mais dynamique, car lié à tout enrichissement intellectuel de l'HOMME tout au long de sa vie, et donc de sa participation à la chose publique.

DEUXIEME PARTIE : comment apprécier le coût de la démocratie ?

2.1. Le coût financier

2.1.1. Les Institutions, leur fonctionnement

Ce coût s'apprécie à travers plusieurs facteurs de mesures. Cela va de la mise en place des institutions de la république, l'infrastructure de chacune des institutions, le personnel administratif à mettre à la disposition des institutions, les frais d'entretien et de fonctionnement des dites institutions et enfin les émoluments des ministres et élus du peuples. La mise en place de tout ce qui précède relève de l'autorité de l'Etat.

⁵ Au sens primaire, un Etat de droit est un Etat dans lequel le droit est écrit. Il faut pour cela un double contrôle : un contrôle de la puissance publique et un contrôle des citoyens.

⁶ La Constitution de la IV République, pp 5-6

Au Togo, les principales institutions émanent de la Constitution du 14 octobre 1992, en son article 141, qui consacre le principe de décentralisation et en définit les fondements :

« La République Togolaise est organisée en collectivités territoriales sur la base du principe de décentralisation dans le respect de l'unité nationale. Ces collectivités territoriales sont les Communes, les Préfectures et les Régions. Toute autre collectivité territoriale est créée par la loi. Les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel, dans les conditions prévues par la loi »⁷.

❖ **Le Pouvoir Exécutif**

Présidence de la République
Gouvernement
Conseil Régional
Conseil Préfectoral
Conseil Communal

❖ **Le Pouvoir Législatif**

Le Parlement
Assemblée nationale (mandat de 4 ou 5 ans)
Sénat (mandat de 4 ou 5 ans)

❖ **Le Pouvoir Judiciaire**

❖ **La Cour Constitutionnelle**

❖ **Le Conseil Economique et Social**

❖ **La Cour des Comptes**

❖ **La Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication**

Les infrastructures des institutions

Selon la Constitution togolaise en vigueur, le pays est censé disposer des Institutions ci-dessus listées. Dans le domaine des infrastructures des institutions, le pays doit disposer d'un siège pour le Parlement et d'un siège pour le Sénat. Ces locaux doivent répondre à des normes de fonctionnalités professionnelles généralement acceptées, afin de permettre au Pouvoir législatif de travailler dans des conditions optimales. De plus, ils doivent être dotés, entre autres, de bibliothèque conséquemment fournie, pour permettre aux élus de se documenter dans l'exercice de leur travail.

Les frais du personnel administratif

Cela va sans dire que toutes les institutions concernées ici doivent disposer de personnels administratifs. Il peut arriver que l'institution en question nécessite des démembrements au niveau régional, préfectoral et communal.

Les frais d'entretien et de fonctionnement

Qui dit bâtiment, dit entretien. C'est à ce titre qu'interviendra les frais de fonctionnement et d'entretien des diverses institutions de la République qui

⁷ « Les actes de l'atelier national sur la décentralisation au Togo » Avril 2004 p.35

GRAD	Séminaire « La société civile et le défi de la démocratie »
-------------	--

concourent à la manifestation de la vie démocratique.

Le traitement salarial des ministres et des élus du peuple

Tout fonctionnaire d'Etat a droit à un traitement salarial.

2.1.2. Le financement de la vie politique

Il répond à la nécessité de mettre en place des instruments réglementant la vie politique par les organisations et groupements politiques reconnus comme tels. La récente proposition de loi adoptée en Conseil des ministres sur le financement des partis politiques constitue un début de solution en la matière. Il en est de même pour les deux lois organiques votées le 19 Avril 2007 et qui règlent les traitements des anciens députés et de celui des anciens Présidents de l'Assemblée nationale⁸.

Au-delà de ces mesures, c'est tout un ensemble de mesures réglementaires qui reste à initier pour baliser la voie qui mène au financement de la vie politique. C'est ce qui se fait en France par exemple, à travers un certain nombre de mesures parmi lesquelles on peut citer :

- la reconnaissance légale d'un statut juridique aux partis politiques, auxquels la Constitution confie deux missions : concourir à l'expression du suffrage et, désormais, favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives ;
- les ressources des partis et des candidats doivent être entourées d'un certain nombre de garanties de transparence, de manière à éviter les financements occultes et les pressions des puissances financières ;
- les dépenses électorales doivent être plafonnées, tant pour éviter l'escalade et la surenchère médiatique que pour assurer plus d'égalité entre les candidats, indépendamment de leur fortune personnelle ;
- pour pallier l'absence de financement militant -traditionnellement modeste en France- l'État propose un dispositif très avancé d'aide financière aux partis politiques et de prise en charge des dépenses de campagne, en contrepartie du strict respect de la législation ainsi définie ;
- les manquements à cette législation exposent leurs auteurs à une panoplie de sanctions très dissuasives (sanctions pénales, sanctions financières et, surtout, des peines d'inéligibilité qui ont pour effet d'évincer temporairement de la vie politique ceux qui prennent le risque de la fraude) ;
- la mise en œuvre des règles de financement des partis et des campagnes électorales est confiée à une commission indépendante (la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, dite CCFP), sous le contrôle des juridictions administratives ;
- enfin, le patrimoine des élus doit être contrôlé en début puis en fin de mandat, de manière à s'assurer qu'ils n'ont pas profité de leurs fonctions pour s'enrichir indûment ;
- le financement des partis politiques,
- le financement des campagnes électorales,
- la transparence dans le patrimoine des élus.

⁸ Constitution de la IV^e République, Art.52 alinéa 6, statut des Anciens Députés ; art.54 ali.4 statut des anciens Présidents, in Togo-Presse n°7517 du 20 avril 2007 pp 1,3,4

Dans la pratique de tous les jours, le financement de la vie politique recouvre d'autres entités qui malheureusement ne sont pas aussi lisibles comme les consultations électorales. De l'avis des spécialistes, la question du financement politique est essentielle parce qu'elle met sur le tapis la relation entre la politique et l'argent. Nous y reviendrons dans la dernière partie de l'exposé.

Dans le cas du Togo par exemple, si le pays était une démocratie accomplie et devait satisfaire à toutes les consultations électorales, l'électeur devra se rendre aux urnes six fois à dates échues pour l'élection présidentielle, les législatives, les sénatoriales, les régionales, les cantonales et les municipales. Sans oublier le référendum, si une proposition de loi constitutionnelle manquait de recevoir la majorité des 4/5 des députés⁹.

Manifestement, toutes ces consultations ont un coût. En voici quelques exemples tirés d'ailleurs :

En Australie¹⁰ en 2004 : les 226 Parlementaires (150 députés et 76 sénateurs) du pays ont coûté aux contribuables la somme de 400 millions de dollars.

En France¹¹ en 2004 :

- 1 les 1.880 conseillers régionaux et les 4.013 conseillers généraux ont coûté aux contribuables 185,76 millions d'euros ;
- 2 les maires et les adjoints au maire des 36.000 communes ont couté 987,84 millions d'euros
- 3 les élus qui siègent au Conseil de Paris ont couté 10,67 millions d'euros

en 2005 :

- 4 les 577 députés et les 331 sénateurs ont couté 75,42 millions d'euros

Toujours en France et à propos de l'engagement de l'Etat dans le financement des partis, il est de coutume qu'une fois la liste officielle des candidats arrêtée par le Conseil Constitutionnel, chacun des candidats a droit à une avance forfaitaire. En 2002, lors du scrutin présidentiel ces avances ont atteints 153.000 Euros pour des dépenses autorisées qui s'élevaient à 14.796.000 euros au premier tour, montant porté à 19.764.000 pour les deux candidats au deuxième tour¹².

Voyons à présent ce que coutent les élections en Afrique.

En Mauritanie¹³ : **17 974 718** euros ainsi repartis:

-Commission Électorale Nationale Indépendante	3 628 917 euros
-Appui à État civil	559 458 euros
-Appui au Ministère de la Justice	92 928 euros

⁹ Constitution du 14 octobre 1992, p.72

¹⁰ <http://www.theage.com.au/articles/2004/10/29/1099028210378.html?from=storyths#>

¹¹ <http://ledindonnet.hautetford.com> (blog)

¹² <http://www.la-croix.com/article/index.gsp?docId=2289615&rubId=786>

¹³ Sources provenant de réseaux de contacts personnels

-Production Carte Nationale d'identité	298 944 euros
-Partis Politiques et Presse	945 030 euros
-Recensement électoral Janvier 2006	3 322 762 euros
-Referendum Juin 2006	2 149 039 euros
-Élections Législatives et Municipales Nov 06	3 474 760 euros
-Élections Sénatoriales Janvier 2007	83 460 euros
-Élections Présidentielles Mars 2007	3 419 416 euros

Au Sénégal¹⁴ : pour l'élection présidentielle de mars 2007

30 milliards à raison de 15 milliards pour la numérisation des cartes et 15 autres milliards pour les opérations électorales.

Et que dire du Togo ?

La CENI (Commission électorale nationale indépendante) nous apprend que les législatives vont coûter la bagatelle de 18 milliards de francs cfa.

2.3. La production de l'information

La démocratie se nourrit de transparence. Qui dit transparence dit publication et donc mise à disposition des autres citoyens, la possibilité de jouir du droit d'accéder à l'information disponible ou produite. Dans le cadre de la préparation de cet exposé, il m'a été plus difficile de disposer des informations relatives aux réalités africaines, alors que s'agissant des données des pays du Nord, l'abondance de l'information est permanente.

La production de l'information et sa mise à disposition du public participe au renforcement de la démocratie. Forcément, cette production a un coût. Elle est caractérisée par l'existence de la presse, la radio, la télévision, l'Internet (et toutes les nouvelles formes de supports qui permettent de diffuser efficacement l'information ou le savoir) la publication des rapports, des études, des enquêtes, en somme de toute une série de littérature dont l'unique but est de renseigner le citoyen sur la vie politique économique et sociale de son environnement et du monde qui l'entoure.

2.4. Autres coûts

Je ne voudrais pas trop m'étendre sur cette partie de l'exposé, non pas qu'elle soit moins importante mais pour une raison toute simple : éviter de faire croire que les coûts dont il est question sont indispensables à l'avènement de la démocratie.

❖ *coûts humains et dégradation des infrastructures*

Dans ses conclusions en sept points, la Commission Nationale Spéciale d'Enquête Indépendante (CNSEI) présidée par l'ancien Premier ministre Joseph K Koffigoh notifie ce qui suit :

¹⁴ Estimations d'un confrère journaliste spécialiste des questions électorales à Dakar. La Direction Générale des Elections ne voulait visiblement pas communiquer ses chiffres.

1. les actes de violence et de vandalisme survenus au Togo avant, pendant et après l'élection présidentielle du 24 avril 2005 sont sans précédent dans l'histoire de ce pays par le nombre de morts, de blessés, de personnes réfugiées dans les Etats voisins du Bénin et du Ghana.
2. les dégâts matériels sont très élevés, si l'on tient compte de la durée de la période des événements et des difficultés économiques auxquelles notre pays est actuellement confronté ;
3. les actes de violence et de vandalisme ont touché principalement la région maritime et celle des plateaux avec un accent particulier pour Atakpamé, Lomé et Aného ;
4. outre les causes politiques, la dégradation des conditions de vie des populations depuis le milieu des années 80, l'accroissement du chômage des jeunes, les incertitudes de l'avenir ont servi de ferment aux actes de violence et de vandalisme ;
5. le nombre de personnes décédées s'élève à cent cinquante quatre (154) ;
6. le nombre de personnes blessées atteint six cent cinquante quatre (654) ;
7. le nombre de dégâts matériels s'élève à mille trois cent quarante six (1346) pour une valeur estimée à trois milliards huit cent vingt sept millions huit cent trente trois mille huit cent vingt huit (3.827.833.828) francs CFA.

Pour sa part, le rapport de la Mission d'Etablissement des Faits commise par le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU a mis en évidence dans ses conclusions : le caractère massif et la gravité des actes et des manifestations des violations des droits de l'homme attestées par le nombre élevé des victimes (entre 400 et 500 morts et des milliers de blessés), l'ampleur des disparitions, l'utilisation à grande échelle de la torture et des traitements inhumains et dégradants, les destructions systématiques et organisées des biens et des propriétés.

Il faut ajouter les déplacements de population à l'intérieur du pays et les populations qui ont trouvé refuge à l'extérieur de pays.

Autres exemples : la RDC, le Nigeria.

❖ *Coûts financiers*

Ils relèvent de la destruction des infrastructures telles que les ponts, les routes, les structures de production (raffineries, cas de l'Irak), industries au Congo, en Côte d'Ivoire ; les symboles de l'Etat : commissariats de Police, bureaux de préfectures, ministères.

On ne peut réduire la seule manifestation de la démocratie à la seule organisation des élections. Un Etat peut organiser régulièrement des élections sans pour autant être un Etat démocratique. Néanmoins, il faut reconnaître que les consultations électorales étant les seuls moyens dont disposent les citoyens pour choisir directement, librement et démocratiquement leurs dirigeants, les élections deviennent alors le point focal des éléments le plus médiatique et le plus objectif

GRAD	Séminaire « La société civile et le défi de la démocratie »
-------------	--

dont tout observateur peut se servir pour mesurer le degré d'avancement de la démocratie d'un pays.

Pour toutes ces raisons, les élections de par leurs natures, constituent des activités qui mobilisent d'intenses ressources qui à leur tour créent des opportunités qui naturellement font avancer la démocratie¹⁵. Ce qui revient à dire que les élections sont une composante importante de la démocratie par ce qu'elles constituent la base d'appréciation du système démocratique. C'est ce qui explique que dans tout processus démocratique qui se met en place ou se construit, lorsque les élections sont mal organisées ou ne répondent pas aux normes et principes démocratiques les plus élémentaires, toutes les opinions se mobilisent pour dénoncer le fait. C'est ce que Richard Soudriette a appelé *la célébration de la transparence dans le processus électoral*¹⁶.

TROISIEME PARTIE : comment réduire le coût de la démocratie dans les pays pauvres ?

3.1. L'argent de la démocratie et des élections

Tous les exemples le démontrent, preuves à l'appui, que le processus démocratique dans les pays de post conflit, les pays en transition vers la démocratie ou ceux en train de consolider le processus est voué à l'échec sans l'apport financier déterminant de l'extérieur. Que ce soit en Afrique ou ailleurs, la démocratie est en progression même si elle trébuche par endroits. Ce qui nous fait dire que l'idéologie de la démocratie, depuis les deux événements majeurs marquant le début du nouveau millénaire (la chute du Mur de Berlin et la révolte de Tienanmen) est devenue un produit de consommation politique dont la demande ne cesse de croître de partout dans le monde. C'est ce qui explique le flux colossal de ressources financières mise à contribution par les pays du Nord dans la promotion, l'établissement et la consolidation de la démocratie. Par ailleurs, le caractère globalisant des échanges mondiaux à travers les nouvelles technologies de communication, les moyens de transports de plus en plus performants rapprochent sans cesse les peuples de tous les continents. Cette nouveauté crée fatalement des mentalités nouvelles portées vers la jouissance de plus de libertés individuelles là où elles sont déficitaires ou insuffisamment valorisées.

Si les peuples africains ou d'ailleurs n'arrivent pas à prendre en charge le financement de leurs démocraties, il est à craindre que le processus échoue, soit parce qu'elle est extravertie et donc aux ordres du / des bailleurs ou soit, dans le pire des cas pris en otage par des pouvoirs occultes.

Ces préoccupations font l'objet de plusieurs réflexions dont celles de Marina Ottaway et Theresa Chung qui sont arrivées à mettre en évidence que quatre principaux éléments contribuent à faire monter le coût des élections et donc de la

¹⁵ Marina Ottaway and Theresa Chung in the Cost of Democracy, Journal of Democracy, October 1999

¹⁶ Richard Soudriette, Président IFES, lors de son discours inaugural de la quatrième conférence du Global Electoral Organization (GEO), le 24 mars 2007 à Washington.

GRAD	Séminaire « La société civile et le défi de la démocratie »
-------------	--

démocratie :

- 1 la tendance à choisir une technologie chère (urnes, ordinateurs, cartes sophistiquées) ;
- 2 la pléthore d'organisation qui observe les élections alors qu'un petit nombre d'organisation serait plus économique et plus efficace ;
- 3 les acteurs politiques sont encouragés à accepter l'aide technique très chère et sophistiquée
- 4 des investissements à taille réduite au moment opportun produiraient des résultats plus significatifs qu'une aide massive accordée avec des conditions douteuse et floues.

3.2. D'où vient l'argent ?

Dans le régime démocratique, la politique attire l'argent comme le miel le fait à la mouche. C'est sans doute pour traduire la même constatation que James Kerr Pollock a écrit :

la relation entre l'argent et la politique est devenue une des plus grandes préoccupations du gouvernement démocratique. Une vie politique saine n'est possible aussi longtemps que l'utilisation de l'argent n'est pas limitée.

En fait, il n'est pas question ici d'interdire aux formations politiques ou aux regroupements politiques la recherche du financement. La préoccupation porte sur les dérives que comporte la propension à dépenser au-delà d'une certaine limite, d'une part, et de l'autre la nécessité de réguler la masse d'argent mise à la disposition des partis politiques. Au-delà, c'est la nécessité d'éviter que les partis politiques ne soient l'otage des puissances de l'ombre. C'est pour prévenir le financement politique contre la corruption. Et l'organisation Transparency International joue un grand rôle dans la création de mécanisme pour aider les Etats dans ce domaine.

Par ailleurs il est intéressant de citer la proposition d'IFES reprise par Marcin Walecki. Il s'agit d'associer la société civile, les médias et les électeurs, un organe indépendant régulation de finance.

3.3. Quelques solutions

- des solutions locales de financement
 - des emprunts obligataires,
 - des taxes spéciales,
 - prêts auprès des grandes fortunes locales,
 - solution à long terme pour certaines rubriques du processus électoral,
 - bonne gouvernance fiscale,

GRAD	Séminaire « La société civile et le défi de la démocratie»
-------------	---

- des solutions externes des organisations spécialisées
 - IFES,
 - Le CORE (Enquête mondiale sur le coût des inscriptions électorales et des scrutins, publiée en mai 2006 par le PNUD).
- Le MAP (Programme sur l'Argent et la Politique, publié en Mai 2006 par l'USAID et le *Center for Transitional Post Conflict Governance*)
- Expertise locale interne ou externe,
- Législation sur le financement politique.